

L'Association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons).

En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 4 mois :

OCTOBRE A JANVIER 2019

Contractants : Paysans

EARL PRISOT

Jean-Pierre & Annie Priset

Route de Lavau 89220 SAINT PRIVE

Tél : 03 86 74 99 13 – 06 71 88 37 51

Mail : jean-pierre.prisot@wanadoo.fr

CONSOMMATEUR-TRICE

Nom :

Adresse :

Tél.:

Mail :

À jour de sa cotisation : Oui Non

Coordinatrice : Sabine Peyrard 06 82 40 92 58 - sabinepey@wanadoo.fr

Contenu du contrat

		Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
				Fête de l'hiver	
Indiquer le nombre de colis souhaités		date à déterminer en fonction des commandes		13	date à déterminer en fonction des commandes
Colis de 5 kg 1 rôti - Côtes - Escalopes - Tendrons - Blanquette	85,00 €				
Colis de 10 kg 2 ou 3 rôtis - Côtes - Escalopes Tendrons - Blanquette - Chair	170,00 €				
Total par mois					

Total du contrat	
-------------------------	--

Termes du contrat : La livraison a lieu le jeudi, aux dates indiquées de 17H45 à 19H15,

à la Maison Familiale Rurale 3 avenue des Montoires à GIEN.

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité

o en 1 fois : _____ €

o par mois, soit _____ chèques de _____, _____, _____, _____ € à l'ordre de EARL PRISOT

Signatures : et mention « lu et approuvé »

Paysan

Consommateur